

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

Lycée Perier

Séance d'information auprès des parents

Le 29 janvier 2018



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

centre d'information
et d'orientation
Marseille Centre

académie
Aix-Marseille





NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS,
ACCOMPAGNER CHACUN
VERS LA RÉUSSITE

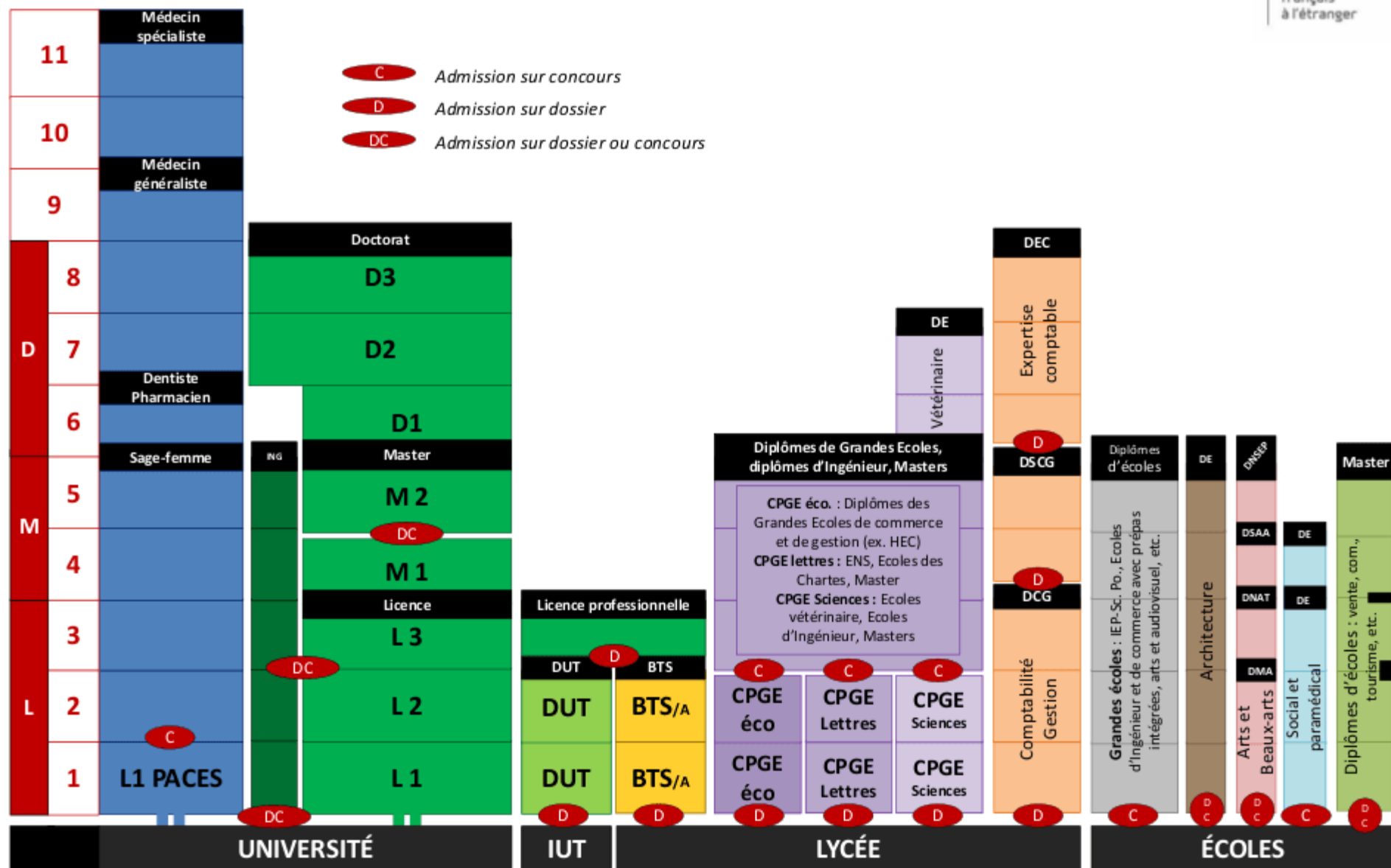


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr



POURQUOI TRANSFORMER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

- ➔ Réduire un taux d'échec élevé en 1^{ère} année de licence
- ➔ Mettre fin au tirage au sort pour décider de l'avenir des lycéens
- ➔ Donner aux bacheliers de la voie professionnelle ou technologique de meilleures perspectives de réussite dans le supérieur
- ➔ Permettre aux bacheliers un accès simple, juste et transparent dans le supérieur
- ➔ Mieux accompagner les élèves dans leur choix d'orientation en terminale

CALENDRIER POUR LE LYCÉEN*

-Réception - acceptation
des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription
administrative

Elaboration du projet
d'orientation

Consolidation du projet et
saisie des vœux

Finalisation du
dossier

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

1^{ère} semaine de
l'orientation
dans les lycées

1^{er} conseil de
classe :
recommandations

2^{ème} semaine de
d'orientation
dans les lycées

Journées Portes
Ouvertes dans
les
établissements

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission parcoursup.fr

★ 22 janvier :
début saisie vœux

★ 13 mars* :
fin saisie vœux

★ 31 mars :
Finalisation
Dossier

2^{ème} conseil
de classe

Fiches
Avenir
rédigées
par les
chefs
d'établ.

Examen des vœux
par les
établissements

★ Bac (écrit)

★ A partir du 22 mai

Réception des
réponses-Décisions des
futurs étudiants -
Inscription dans les
établissements

Premières réunions de
la Commission rectoriale
d'accès à l'E.S.

Début de la phase
complémentaire



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Accès au site

www.parcoursup.fr

Depuis le 15 janvier 2018 :

Ouverture de la plate forme d'admission Parcoursup :

mise à disposition de tutoriels pour se familiariser avec son fonctionnement, et d'obtenir des informations sur la procédure.

Pour quelles formations ?



vérifiez que la formation est disponible sur la plateforme.

Qui est concerné ?

www.parcoursup.fr

Cette démarche vous **concerne** :

- ☐ si vous êtes lycéen de terminale
- ☐ si vous êtes étudiant en réorientation et que vous souhaitez rentrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018.
- ☐ si vous souhaitez entreprendre des études supérieures à la condition d'être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Ne sont pas concernés :

- ☐ *les étudiants qui redoublent (ils doivent directement se ré-inscrire dans leur établissement)*
- ☐ *les candidats soumis à une [demande d'admission préalable \(DAP\)](#) (concerne les candidats étrangers pour une demande d'admission à l'université)*
- ☐ *les candidats à la formation continue*

1^{ère} étape

Inscription et saisie des candidatures

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

- Du 22 janvier au 13 mars : création du dossier Parcoursup

Créer son dossier sur le site Parcoursup en indiquant :

- 1 • Son numéro INE (Identifiant National Élève) (10 chiffres + une lettre majuscule)
- Son adresse mail (obligatoire et à conserver tout au long de l'année)
- Les adresses mails des parents

Consulter les caractéristiques de chaque formation souhaitée:

(Contenu des enseignements, attendus*, débouchés ...)

Attendus * : les connaissances et compétences qui sont nécessaires à l'entrée de l'enseignement supérieur. Cf annexe n ° 1

1^{ère} étape

Inscription et saisie des candidatures

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

2

-Du 22 janvier au 13 mars :

Saisir l'ensemble de ses candidatures :

- **1 candidature** = 1 formation + 1 établissement
- **10 candidatures maximum**
- Possibilité de faire des vœux multiples***(jusqu'à 20 sous vœux)

Exemples de Vœux multiples* :

- choisir plusieurs licences de même domaine dans l'académie,
- Choisir plusieurs BTSou DUT ou CPGE dans la même spécialité à l'échelle nationale.

Cf. annexe n ° 2



Aucune candidature ne peut être ajoutée après le 13 mars

2ème étape

Finalisation de la saisie des dossiers et Confirmation des candidatures

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre



- Jusqu'au 31 mars-

- **Date limite de finalisation des candidatures :**

vérification des bulletins scolaires, saisie du projet de formation **motivé**, et dépôt éventuel de documents demandés.

- **Confirmation** obligatoire des candidatures :

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 31 mars, il est automatiquement supprimé .

Les éléments du dossier ne pourront pas être modifiés après cette date.

2ème étape

Finalisation de la saisie des dossiers et confirmation des candidatures

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |



- Jusqu'au 31 mars -

- **Saisie en ligne** des pièces constitutives du dossier dématérialisé
- **La dématérialisation des dossiers de candidatures pour les formations sélectives:** les documents supplémentaires demandés pour certaines formations : ex. arts, feront l'objet d'un envoi scanné ou en format PDF ou bien d'un dépôt sur une plate-forme dédiée.
- **Aucun dossier papier à envoyer** → le dossier en ligne une fois confirmé est automatiquement transféré à l'établissement.

3ème étape

Affichage des résultats A PARTIR du 22 MAI

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

Pour une formation
sélective :
STS, IUT, CPGE, Ecoles

OUI

L'établissement vous propose d'entrer en formation.

En attente :

La candidature a été classée par l'établissement.
Mais la capacité d'accueil de la formation ne permet pas de vous faire une proposition d'admission. **Il vous faut attendre que des places se libèrent.**

Non

Votre candidature n'a pas été retenue par l'établissement.

Pour une formation
non sélective (licence/
PACES)

OUI

L'établissement vous propose d'entrer en formation.

Oui si :

Le candidat se voit proposer un parcours de formation personnalisé

En attente :

La capacité d'accueil de la formation ne permet pas de vous faire une proposition d'admission dans l'immédiat. **Il vous faut attendre que des places se libèrent.**

3ème étape

Délais et modalités de réponses

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

Un délai de réponse variable selon le calendrier : de 7 jours entre le 22 mai et le 25 juin , de 3 jours entre le 26 juin et le 20 août et 1 jour à partir du 21août

2 réponses possibles du candidat

[oui, j'accepte la proposition d'admission]

Si je souhaite conserver un ou plusieurs vœux en attente, je l'indique clairement pour chacun des vœux en attente, sinon tous mes vœux en attente seront supprimés.

Conséquence : cette action supprime les autres propositions d'admission qui m'ont été faites, à l'exception des vœux en attente que je souhaite conserver

[non, je renonce à la proposition d'admission qui m'est faite]

Conséquence : cette action supprime la proposition d'admission à laquelle j'ai renoncé. La place est alors libérée pour un autre candidat.

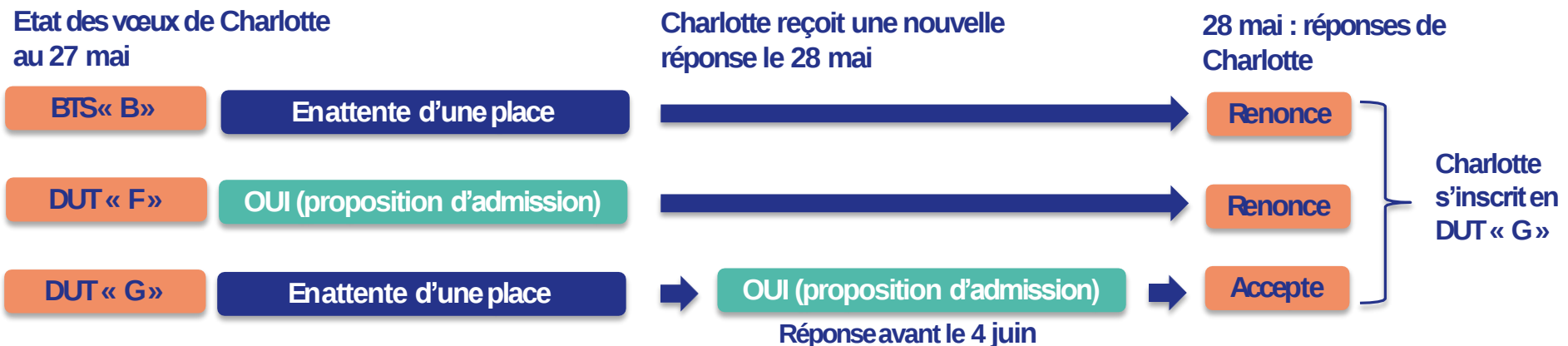
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
CPGE « D »	NON		Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Accepte	
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient	Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

- ⇒ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

4ème étape

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

Après un [oui]

- **Prendre connaissance du message établissement** concernant les modalités d'inscription (*onglet « admission » - rubrique « message établissement »*).
- **S'inscrire IMPÉRATIVEMENT** dans l'établissement où le candidat a été admis.

Phase complémentaire

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

- Du 26 juin au 20 septembre:

Si vous ne recevez aucune proposition, vous pourrez formuler de nouveaux vœux lors de **la phase complémentaire (du 26 Juin au 20 Septembre 2018 inclus)**.

Par ailleurs :

une commission d'accès à l'enseignement supérieur pilotée par le recteur examinera les situations des candidats refusés sur tous leurs vœux en vue de leur proposer d'autres formations proches de leurs choix initiaux.

Candidatures sur des formations en apprentissage

- 2 listes distinctes de vœux dans Parcoursup : l'une concernant les formations sous statut scolaire et l'autre des formations en apprentissage.
- 10 vœux maximum en apprentissage avec possibilité également de faire des vœux multiples.
- Pas de classement des vœux.
- Saisie des candidatures pour des formations en apprentissage : à partir du 22 janvier *et éventuellement au-delà du 13 Mars* (Selon le calendrier propre de chaque CFA)

Réponses possibles des établissements (CFA) :

- **Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage** : l'admission dans une formation en apprentissage nécessite que le candidat ait signé un contrat avec une entreprise. Ces contrats doivent être enregistrés dans Parcoursup dès leur signature et jusqu'à la fermeture du site.
- **Refusé** : la candidature n'est pas retenue par l'établissement. Toutefois, lorsque le futur « apprenti étudiant des métiers » se présente auprès du CFA avec un contrat d'apprentissage signé, l'établissement devra l'accepter si des places sont disponibles.

L'accompagnement pour élaborer son projet d'orientation

➔ www.terminales2017-2018.fr : un espace en ligne dédié

Accompagnement
à l'orientation dès
le 1^{er} trimestre

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants

The screenshot shows the homepage of the 'TERMINALES 2017/2018' website. At the top, there are logos for the French Republic, the Ministry of National Education, and the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation. The main title 'TERMINALES 2017/2018' is prominently displayed, followed by the subtitle '5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur'. To the right, there is a logo for 'onisep' and a banner for 'MON ORIENTATION EN LIGNE.FR'. Below the header, the interface is organized into five columns, each representing a step in the orientation process. Each column has a colored icon and a title. Step 1 (blue) is 'J'explore les possibles' and includes a list of links: 'Que faire avec mon bac?', 'Check list de l'orientation', 'Info métiers', 'Info filières', and 'Schéma des études après le bac'. Step 2 (yellow) is 'Je découvre les formations de l'enseignement supérieur' with a 'Découvrir' button. Step 3 (pink) is 'J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix' with a 'Découvrir' button. Step 4 (purple) is 'Je souhaite en parler' with a 'Découvrir' button. Step 5 (light blue) is 'Je précise ce que je vais demander' with a 'Découvrir' button. The bottom of the page features a copyright notice: '© MEN - MESRI - ONISEP 2017'.

TERMINALES 2017/2018
5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- Que faire avec mon bac ?
- Check list de l'orientation
- Info métiers
- Info filières
- Schéma des études après le bac

Je découvre les formations de l'enseignement supérieur
Découvrir

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix
Découvrir

Je souhaite en parler
Découvrir

Je précise ce que je vais demander
Découvrir

© MEN - MESRI - ONISEP 2017

Accéder à la plateforme

- A partir du site www.parcoursup.fr



INFO FLASH : Saisissez vos vœux à partir du 22 Janvier 2018.

C'est quoi ? Le calendrier Boîte à outils

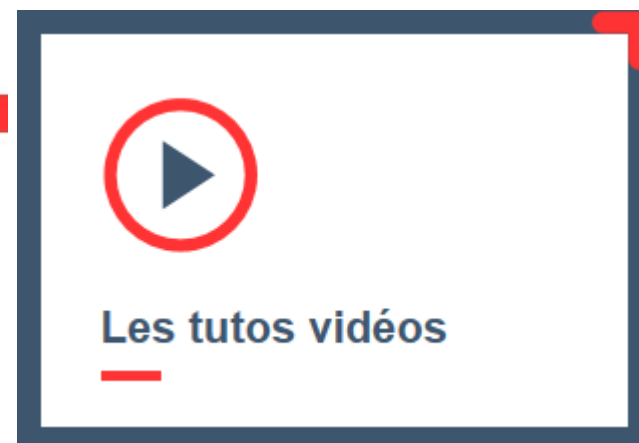


Bienvenue sur la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur.

À partir du 22 Janvier, vous pourrez saisir vos vœux.

CALENDRIER 2018

1 A partir du 15 Janvier :
Information sur le fonctionnement de Parcoursup



Une question sur le fonctionnement de Parcoursup :

Utiliser la rubrique « Contact/mes messages » à partir de votre dossier Parcoursup

Le numéro vert 0 800 400 070 (à partir du 22 janvier)

- Les sites :

- ONISEP
- Académie d'Aix-Marseille

À consulter au CDI...



Après le BAC 2018



Distribué GRATUITEMENT
à chaque élève de Terminale

Merci pour votre attention

**Centre d'Information et
d'Orientation Marseille CENTRE
36 boulevard barral 13008 Marseille
04-91-79-10-20**



**Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

ANNEXES

- ➔ Annexe 1 : un exemple d'attendus
- ➔ Annexe 2: focus sur les vœux multiples
- ➔ Annexe 3: l'année de césure

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

> Exemple d'attendus de réussite pour le BTS Génie électrique et informatique industrielle

Mobiliser des compétences générales

- Être actif dans sa formation : participer et manifester son envie d'apprendre
- Mobiliser ses compétences en français pour comprendre un énoncé scientifique et rédiger une solution à un problème
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais permettant de progresser pendant la formation

Mobiliser des compétences techniques et scientifiques

- Montrer sa motivation et sa curiosité pour la technologie et les sciences en général
- Savoir mobiliser ses connaissances pour répondre à une problématique scientifique
- Elaborer un raisonnement structuré et adapté à une situation scientifique

Faire preuve de qualités humaines

- Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques
- Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

➔ Qu'est-ce qu'un vœu multiple ?

- > il est composé de plusieurs sous-vœux
- > un sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné

➔ Combien le lycéen peut-il formuler de vœux et de sous-vœux ?

- **de 1 à 10 vœux** (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- **20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples BTS, DUT, CPGE, licences et PACES**
(hors écoles d'ingénieurs et de commerce)

➔ Qui décide d'offrir aux lycéens la possibilité d'un vœu multiple ?

Sauf pour les filières STS, DUT et CPGE qui permettent automatiquement au lycéen de formuler des vœux multiples par spécialités ou par voie, ce sont les établissements qui décident dans quelle mesure ils se regroupent et offrent cette possibilité au lycéen.

➔ **Exemple** : si un candidat demande le BTS métiers de la chimie dans 7 établissements, ces demandes compteront pour **1 vœu** et **7 sous vœux**, quelle que soit leur localisation.

L'année de césure

- > **Un lycéen peut demander une année de césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation reporter afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet
 - La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
 - la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
 - l'information est portée à la connaissance de l'établissement au moment de l'inscription administrative
 - la césure n'est pas accordée de droit et un entretien peut être organisé avant décision et signature d'une convention entre le candidat et l'établissement
 - le lycéen est bien inscrit dans la formation qui l'a accepté et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
 - il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure